

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**  
**VILLE DE COMMERCY**  
**SÉANCE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**

AB/NC

**Objet: Signature de la convention avec la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs relatives à la mise à disposition des bornes de recharges pour véhicules électriques situées Parc d'Activités Oudinot.**

**N° : DCM2022/130**

**PUBLIÉE LE : 22/11/2022**

L'an deux mille vingt deux, le lundi 14 novembre 2022 à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 7 novembre 2022.

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Lætitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Benoit JANNOT, Céline ÉTIENNE.

**ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :**

Mesdames : Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoît REYRE

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Claude LAURENT

Sylvie ZEIMET qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Monsieur : Gérald CAHU qui donne pouvoir à Florent CARÉ

**ÉTAIT EXCUSÉES :**

Mesdames: Laila AHADDAR, Annette DABIT

**Conseillers en exercice : Présents : 20 - Absents : 2 – Pouvoirs : 7 - Votants : 27**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs a sollicité la Ville pour la signature d'une convention de mise à disposition des 6 bornes à Commercy.

Par cette convention, la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs s'engagerait à rembourser chaque année le montant de la gestion des bornes et les coûts de dépannage facturés par la FUCLEM à la Ville ainsi que toutes autres charges qui pourraient s'ajouter.

À ce titre, une convention doit être signée avec Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs, pour la mise à disposition des bornes de recharges.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs définissant les conditions juridiques, financières et techniques pour la mise à disposition des 6 bornes de recharges pour véhicules électriques.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs définissant les conditions juridiques, financières et techniques pour la mise à disposition des 6 bornes de recharges pour véhicules électriques.

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022  
Reçu en préfecture le 21/11/2022  
Affiché le  
ID : 055-215501222-20221121-22\_130-DE